



Conseil communautaire du 27 février 2023

Parmi les sujets à l'ordre du jour de ce 2^e conseil communautaire de l'année 2023, une étape importante pour Saint-Flour Communauté : l'approbation de la contractualisation 2022-2027 avec le Conseil départemental, qui permet d'apporter des financements pour la réalisation de plusieurs projets structurants pour le territoire.

DES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNAUX SOUTENUS PAR LE DEPARTEMENT

Le Contrat Cantal Développement 2022-2027 prévoit une enveloppe de 2,46M€ pour le territoire.

Les élus communautaires ont adopté le prochain Contrat Cantal Développement duquel dépendent les financements de projets communautaires et communaux par le Conseil départemental pour la période 2022-2027.

Une nouveauté dans ce contrat, le Département a souhaité intégrer des projets de Maîtrise d'ouvrage municipale structurants pour le territoire qu'il ne peut pas financer par le biais d'autres dispositifs (école, commerce...).

Grâce au Projet de territoire 2021-2026 de Saint-Flour Communauté, adopté le 30 juin 2021, l'ensemble des projets communautaires, supracommunautaires et communaux ont été identifiés et plusieurs sont retenus dans la contractualisation départementale.

L'enveloppe accordée par le Conseil départemental au territoire pour la période 2022-2027 s'élève à 2,46M€, le taux d'intervention du Département pouvant aller jusqu'à 30%, voire 50% pour un projet prioritaire structurant.



Les projets définis dans ce nouveau Contrat Cantal Développement sont identifiés comme projets prioritaires d'équipements structurants et s'inscrivent dans la stratégie de développement de Saint-Flour Communauté et dans les objectifs du Département (relever le défi de l'attractivité du territoire, confirmer une transition climatique active, innover pour enrichir et différencier le territoire).

Les projets inscrits dans cette contractualisation :

Projets communautaires :

- La Maison de santé de Pierrefort (2023) pour un coût estimé de 900 000€ et une subvention de 465 000€ (50%)
- Le réaménagement de l'Office de tourisme de Saint-flour, place d'Armes (2023-2024) pour un coût estimé de 437 500€ et une subvention de 131 250€ (30%)
- Le réaménagement de l'Office de tourisme de Chaudes-Aigues, au Moulin Juéry, (2023-2024) pour un coût estimé de 697 812€ et une subvention de 208 750€ (30%)
- Le Centre de tennis comprenant des terrains couverts et extérieurs et de padel (2023-2024), prévu à côté du Centre aquatique à Saint-Flour, en partenariat avec la commune, pour un coût estimé de 2,8M€ et une subvention de 300 000€ (10,5%)

- La phase 1 de la restauration et la valorisation du Jardin de Saint-Martin de l'Ecomusée de Margeride (2023-2025), pour un coût estimé à 400 000€ et une subvention de 200 000€ (50%)
- L'aménagement d'un pôle d'activités pleine nature 4 saisons à Saint-Urcize (2024-2025) pour un coût estimé à 800 000€ et une subvention de 240 000€ (30%)
- La phase 1 de l'aménagement des abords de Garabit dans le cadre du projet Ambition Grand Site Vallée de la Truyère (2024-2026) pour un coût estimé à 590 000€ et une subvention de 210 000€ (36%)

Projets communaux :

- La création d'une nouvelle école à Neuvéglise-sur-Truyère (2022-2023) pour un coût estimé à 4M€ et une subvention de 250 000€ (6%)
- La restructuration de l'école de Talizat (2022-2023) pour un coût estimé à 1,3M€ et une subvention de 150 000€ (11%)
- La création d'un multiple rural à Saint-Rémy-de-Chaude-Aigues (2022-2024) pour un coût estimé à 483 893€ et une subvention de 80 000€ (16,5%)
- La réhabilitation du dernier commerce à Sainte-Marie (2023-2024) pour un coût estimé de 443 152€ et une subvention de 75 000€ (17%)
- La transformation de l'ancien café restaurant en auberge collective rurale à Paulhac (2023-2025) pour un coût estimé de 910 000€ et une subvention de 150 000€ (16,5%).

La réalisation de ces projets reste néanmoins soumise à l'obtention des autres financements (européens, nationaux et régionaux) nécessaires.

MILIEUX AQUATIQUES : PLUSIEURS TRAVAUX PROGRAMMES

Saint-Flour Communauté met en place différents outils pour améliorer la connaissance et la gestion des milieux aquatiques.

3 rapports concernant les cours d'eau du territoire ont été approuvés par le Conseil communautaire.

- Bassin versant du Bès : des travaux sont programmés en 2023-2024 avec le Parc Naturel Régional de l'Aubrac pour un montant de 46 000€, financés à hauteur de 66% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le Département du Cantal. Ils concernent l'achat d'une sonde thermique, des travaux agricoles, sur la ripisylve et des actions de médiation avec des écoles.
- Arcueil : Saint-Flour Communauté confie au SIGAL (Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses Affluents) la réalisation de travaux (restauration, coupes sanitaires, mise en défens des berges...) pour un montant de 114 000 €, subventionnés à hauteur de 81% par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région, le Conseil départemental et la Fédération de pêche. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Contrat territorial Vert et Bleu Alagnon 2017/2022.
- Bassin versant Bromme, Siniq et Goul : Ce bassin est le dernier à ne pas disposer d'outils de gestion des milieux aquatiques sur le territoire intercommunal. Pour disposer de ces outils, une entente est mise en place entre les 6 communautés de communes concernées - Cère et Goul en Carladès, Châtaigneraie cantalienne, Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac, Saint-Flour Communauté, Aubrac Carladez et Viadène, Comtal Lot et Truyère. La première mission de cette entente portera sur la réalisation d'un diagnostic de ce bassin versant.

